NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

116 N° 4 1994

Pour une lecture de Romains 5, 12-21

Pierre GRELOT

p. 495 - 512

https://www.nrt.be/fr/articles/pour-une-lecture-de-romains-5-12-21-209

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Pour une lecture de Romains 5, 12-21

Le *Catéchisme de l'Église Catholique*[1], dans ses n°s 385 à 421, met d'emblée de lecteur devant une réalité profondément mystérieuse: la présence du mal dans le monde. Mal physique: la souffrance et la mort. Mal moral et spirituel: le dérèglement des désirs et le péché qui en résulte. Depuis quand en est-il ainsi? Depuis qu'il y a des hommes sur terre. Il est vain d'imaginer une humanité primitive qui eût été soustraite au pouvoir du Péché et de la Mort[2], ces Puissances mauvaises qu'on peut personnifier à la suite de saint Paul pour faire comprendre la condition humaine que nous connaissons par expérience. On y reviendra plus loin. Événement mystérieux du «péché des origines», qui fut le point de départ de notre condition actuelle. Réalité aussi mystérieuse de cette condition que l'Église latine, depuis saint Augustin, caractérise en parlant du «péché originel». *Péché des origines* comme irruption du mal dans l'histoire, en raison d'une défaillance de la liberté humaine: appelée à la communion avec Dieu, elle s'en est détournée en se repliant sur elle-même. *Péché originel* comme état dans lequel nous naissons, sans la grâce qui nous sanctifie et nous met

---

1. Je me réfère ici à l'édition du *Catéchisme de l'Église catholique*, Paris, Mame-Plon, 1992, p. 87-93.
2. Je ne suggère ici aucunement l'inexistence d'une «chute» comme premier événement de l'histoire humaine, considérée sous l'angle des rapports entre le genre humain et son Créateur. Mais cet événement est insaisissable au point de vue de l'histoire «factuelle». Il n'est connu que par la révélation dont la foi chrétienne, et derrière elle l'Ecriture sainte, sont les porteuses. Au demeurant, il est absurde de se demander combien de temps a pu durer un «état originaire» dans lequel le péché n'aurait pas existé. Le seul éveil de la conscience de soi, non point dans un individu mais dans une relation de «Je» à «Tu», constitue nécessairement *la mise à l'épreuve de cette liberté naissante*: être «Soi» par la relation de «Je» à «Tu», dans l'amour de Dieu et la communion avec lui, ou contre Dieu dans le repli insensé sur le «Soi» des deux. Il y suffit d'une fraction de seconde, et la condition humaine était immédiatement déterminée pour tous les siècles d'une histoire en développement. Il n'y a pas à spéculer sur les conditions de la vie «paradisiaque»: les propositions des théologiens médiévaux sur ce point précis venaient d'une lecture platement «historique» des premiers chapitres de la Genèse, qui méconnaissait le caractère symbolique de cette parabole. Le déchiffrement intelligent de la parabole ne retire rien à sa portée théologique.

en communion avec Dieu, enclins au mal moral, soumis au mal physique, soumis au double joug du Péché et de la Mort[3].

Pour clarifier les deux aspects de cette situation, le *Catéchisme de l'Église Catholique* nous invite à relire deux textes capitaux. D'abord le récit des origines dans la Genèse. Pour évoquer cet «événement primordial», le récit de la chute (*Gn 3*) utilise un langage imagé (n° 390). Je dirais, plus exactement, un langage *parabolique* qui projette au point de départ de l'histoire humaine ce qui constitue l'essence même de la tentation et du péché. Laissons cela pour l'instant, afin de nous arrêter à l'autre texte. C'est celui de l'épître aux Romains (*5*,12-21), qu'une des prières eucharistiques résume en disant à Dieu: «Tu ne l'as pas abandonné (l'homme déchu!) au pouvoir de la mort»: c'est le titre du IV dans le même chapitre (n° 410). Saint Paul le rappelle en esquissant un parallèle entre l'événement des origines et l'acte du Christ rédempteur, un parallèle entre «les deux Adams»[4]. Examinons ce texte-là pour contempler le fait qui caractérise le dessein même de Dieu: là où le péché abondait, la grâce surabonde.

C'est l'analyse attentive de *Rm 5*, 12-21 qui le montre avec le plus de précision, car la structure du texte n'a pas d'autre but que de mettre en évidence cette surabondance de la grâce[5]. C'est pourquoi nous concentrons ici notre attention sur cette analyse *littéraire*, en montrant comment le «parallèle des deux Adams» n'a pour but que d'exalter la grâce rédemptrice du Christ. Le contexte antécédent le laisse déjà entendre: prenant en compte le fait de notre justification, qui nous met «en paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ» (*5*,1; cf. *5*,9), il multiplie les allusions claires à la grâce (*5*,2), à l'espérance (*5*,2.9), à l'amour montré par Dieu et

3. En distinguant ici «péché originaire» et «péché originel», je rejoindrai exactement la distinction médiévale entre le «peccatum originale originans» et le «peccatum originale originatum». Faute de tenir compte de cette distinction, plus d'un moderne s'empêtre les pieds dans les spéculations absurdes, comme si, par exemple, le péché originel résultait de l'héritage d'une «culpabilité» venue d'Adam. Et cela, ou bien pour élaborer faussement la doctrine elle-même, ou bien pour la refuser au nom d'un rationalisme sûr de soi.

4. Ce parallèle était déjà esquissé dans *1 Co* 15,45-49, mais uniquement pour comparer l'acte créateur qui donna vie au premier homme, Adam et l'événement de la résurrection du Christ qui donne vie à «l'homme nouveau».

5. Une présentation systématique de ce texte au point de vue de l'exégèse scientifique exigerait normalement une longue bibliographie, pour énumérer les commentaires et les articles qui l'ont présenté et discuté, au moins depuis l'Encyclique *Divino afflante Spiritu* et la Constitution *Dei verbum*, sans compter les grands commentaires plus anciens. Mais mon projet présent est plus restreint. On ne cherchera donc pas ici une bibliographie du sujet.

reçu de lui (5,5.8), au salut (5,9), à la réconciliation avec Dieu (5,10-11). Le passage qui s'ouvre avec 5,12 vient conclure tout ce qui avait été dit jusque-là, comme le montre l'expression qui ouvre ce développement: *dia touto*, «à cause de cela» ou «voilà pourquoi». À partir de là, les phrases sont articulées sur des parallélismes très stricts, dont la force est accentuée par la répétition de mots corrélatifs. C'est cette lecture que nous proposons de faire pour aider la juste compréhension du texte. Les difficultés grammaticales qui interviennent en cours de route peuvent être résolues convenablement en les replaçant dans la structure d'ensemble. Deux sections peuvent être distinguées dans le passage: l'une présente le règne du Péché et de la Mort sur l'humanité (vv. 12-14); l'autre montre le passage de cette situation au salut accordé par grâce.

I. - Le règne du Péché et de la Mort (vv. 12-14)

Le v.12 du texte comporte deux difficultés qui exigent des options dans la traduction elle-même. Nous commencerons par proposer notre traduction, en expliquant ensuite les raisons de nos choix. Les caractères typographiques aideront à repérer les corrélations entre les éléments qui se répondent à l'intérieur des parallélismes[6]:

12 C'EST POURQUOI,

Aa de même que, **par un seul homme**,
b LE PÉCHÉ est entré dans le monde,
c et par le Péché *la Mort*,
a' eh oui de même, **dans tous les hommes**
c' *la Mort* a passé,
b' vu que tous ONT PÉCHÉ.

Bab Car jusqu'à LA LOI, DU PÉCHÉ était dans le monde,
b mais LE PÉCHÉ n'est pas pris en compte,
a quand il n'y a pas de LOI.
a' Or *la Mort* a régné depuis Adam jusqu'à MOÏSE,
b' sur ceux-là même qui N'AVAIENT PAS PÉCHÉ
c' à la ressemblance de la TRANSGRESSION d'Adam.

6. Les lettres placées dans la marge de gauche n'ont pour but que d'aider à repérer les correspondances, par identité de thème ou par opposition, entre les éléments et les thèmes qui figurent dans le texte.

Le texte met en relief une antithèse: d'un côté, «un seul homme/ Adam», et de l'autre, tous les hommes. Inversement, le règne universel du Péché et de la Mort, personnifiés comme Puissances du mal, domine l'ensemble. La LOI n'intervient dans le v.13 (rappelée ensuite par MOÏSE) que pour souligner l'universalité de la Mort en premier lieu, du Péché en second lieu, même là où il ne prend pas la forme d'une transgression de la LOI comme dans le cas d'Adam.

Deux détails de la traduction ont fait l'objet d'options grammaticales. En premier lieu, au v. 12b, le grec porte la double particule *kai houtôs*. La traduction courante voit en 12b la suite de 12a: «de même que... le péché est entré dans le monde et par le péché la mort, *et qu'ainsi* la mort a passé, etc[7]...». Mais alors la phrase ne se termine pas et le v.14 ne s'accroche plus à rien, car la comparaison n'a plus de corrélatif. Deux solutions sont possibles. 1. Ou bien, avec L. Cerfaux[8], on établit une équivalence entre *kai houtôs* et *houtôs kai* qu'on trouvera plus loin: «de même que..., de même aussi...». 2. Ou bien on voit dans le premier *kai* une simple particule qui introduit l'apodose, comme souvent le *waw* dans les langues hébraïque et araméenne: c'est ce qu'on tente de suggérer ici en paraphrasant ce «et» par «eh oui de même...». Les deux termes de la comparaison sont alors reliés logiquement dans une phrase très structurée sur le modèle: abc/ a'c'b'.

En second lieu, dans le même v.12, ont lit en grec à la fin: *eph'hôi pantes hêmarton*. (Je m'excuse de reproduire ce grec, mais il est nécessaire de le faire pour comprendre mon exposé.) Le relatif qui introduit la proposition peut être compris soit comme un masculin, qui a pour antécédent «un seul homme» placé très loin. C'était le sens adopté par l'ancienne traduction latine suivie par saint Augustin: «*in quo* omnes peccaverunt», «un seul homme .... *en qui* tous ont péché». Mais il faut certainement comprendre la phrase autrement en voyant dans *eph'hôi* une locution conjonctive: non plus «*in quo* omnes peccaverunt», mais «*eo quod* omnes peccave-

7. Le *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 402, a suivi cette lecture interprétative du texte, mais c'est à tort. L'une des deux interprétations que je signale, parfaitement soutenables au point de vue grammatical, correspond beaucoup mieux à la logique interne du texte, dont Paul ne se départit pas en le construisant d'un bout à l'autre.

8. J'avais adopté précédemment cette interprétation de L. Cerfaux dans mon ouvrage: *Péché originel et rédemption, examinés à partir de l'épître aux Romains*, Paris, Desclée, 1972, p. 116. On trouvera dans ce livre une certaine bibliographie du texte à la date de sa parution. Je n'avais pas entrepris alors l'analyse que je propose ici.

runt» (Vulgate révisée). Toutefois les interprètes se divisent ici en deux groupes: faut-il entendre la locution conjonctive au sens causal (Lyonnet[9]) ou au sens consécutif (Fitzmyer[10]): «*parce que* tous ont péché» ou «*de sorte que* tous ont péché» ? N'entrons pas dans la discussion et cherchons une locution française assez neutre: «vu que tous ont péché». Tous ont péché: c'est un fait, on le constate. On comprend dès lors la locution interne du verset. Au point de départ (A): par un seul homme (a), le péché (b) et la Mort (c). En conséquence (B), dans tous les hommes (a'), la mort (c') suite du péché (b').

On voit alors surgir une difficulté. Si le Péché personnifié est entré dans le monde (= dans tout le genre humain) par un seul homme (= Adam), qu'avait donc fait ce «seul homme», qualifié de «seul» par opposition à «tous»[11]? Le péché ne peut être que la «transgression» d'un ordre de Dieu, d'une *loi*. De là l'explication du v.13, qui commence par poser l'objection: le Péché n'est pris en compte devant Dieu que s'il y a une *loi* qui l'interdit; or *la Loi*, par laquelle vient «la connaissance du Péché» (*Rm 3*, 20b), n'a été donnée historiquement que par Moïse. Comment se fait-il donc que la Mort, suite et châtiment du Péché, ait régné sur le monde depuis Adam jusqu'à Moïse? C'est que, même alors, «du péché était dans le monde» (13Aa): parce que le Péché personnifié étant «entré dans le monde» (12Ab), il s'ensuivit que «tous ont péché» (12Bb'). C'est pourquoi, en signe de ce règne du Péché sur le monde et de cette universalité du péché dans tous les hommes, «la Mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse» (13Ba). On est donc placé devant une situation sans issue, à moins que Dieu lui-même n'intervienne pour modifier le cours des choses. C'est le sens de la venue du Christ ici-bas: il va refaire ce qu'Adam avait défait. La rédemption est une re-création de l'humanité livrée au pouvoir du Péché et de la Mort, ces deux ennemis qui règnent sur elle depuis les origines.

---

9. S. LYONNET, *Le sens de eph'hôi en Rm 5,12 et l'exégèse des Pères grecs*, dans *Biblica* 36 (1955) 436-456

10. J.A. FITZMYER, *The consecutive Meaning of Eph'hôi in Romans 5, 12*, dans *NTS* 39 (1993) 321-339. On trouvera dans cet article une abondante bibliographie de la question.

11. L'expression «un seul» n'intervient ici qu'en corrélation avec 'tous' (*5*, 12.18) ou 'la multitude (*5*,15.19; cf. *5*,16): «il y a là un schéma culturel 'un-tous' qui a des parallèles dans le milieu grec ou l'apocalyptique juive de l'époque, et dont l'emploi vise à souligner le *contraste* entre l'étroitesse de la cause et l'universalité des effets» (*Péché originel et rédemption...*, cité n.8, p. 121s.)

II. - Le parallèle des deux Adams (5,14-21)

L'action du Christ est présentée dans une antithèse développée qui oppose, quant à leurs effets, le «péché d'un seul homme» et la grâce du salut apporté par le Christ à «tous les hommes». L'objectif du développement concerne la présentation de cette grâce qui dépasse surabondamment les effets du péché dans le monde, autrement dit, le règne du Péché et de la Mort personnifiée sur le genre humain tout entier. Le «parallèle des deux Adams» n'est donc qu'une comparaison boiteuse: c'est sur le Christ seul qu'est mis l'accent. Les expressions employées le soulignent vigoureusement. Deux phrases d'introduction le montrent au début des vv.15 et 16: «Mais non pas comme la faute, de même aussi le don-de-grâce» (en grec: *all'oukh hôs to paraptôma, houtôs to kharisma*; en latin: *sed non sicut delictum, ita et donum*). il n'est pas question d'équivalence entre les deux, et la faute n'est mentionné que pour rehausser la supériorité du don de grâce. L'objet de l'enseignement de Paul, c'est le Christ, ce n'est pas Adam. Assurément, il y a là des parallélismes simples, marqués par des particules de comparaison qui introduisent des termes antithétiques: «comme..., de même aussi...» (en grec: *hôs... houtôs kai...*; latin: *sicut..., sic et...*: v.18), ou «de même que..., de même aussi...» (grec: *hôsper..., houtôs kai...*; latin: *sicut*[12]..., *sic et...*: vv.19 et 21). Mais la différence entre les suites de l'acte d'Adam et de l'acte du Christ, indiquée dans les vv.15 et 16, est soulignée par les propositions qui les suivent immédiatement: «si en effet..., combien plus...!» (grec: *ei gar..., pollôi mallon...*; latin, *si enim..., multo magis...*: vv.15b et 17).

Naturellement, la protase de chaque comparaison renvoie aux explications données dans les vv.12 à 14, pour expliquer l'entrée du Péché dans le monde et la multiplicité des péchés qui l'a suivie chez tous les hommes. Ce double fait n'est connu qu'à partir de notre expérience actuelle. Quant à son point de départ, il se perd dans les brouillards du temps et il pose une question difficile, à partir du moment où l'on sait que l'humanité est une créature de Dieu et que Dieu ne peut être responsable ni du péché ni de la mort sous la forme où nous l'expérimentons[13]: ni le Péché ni la

12. Notons au passage que le latin n'est pas aussi riche que le grec en particules: il emploie «sicut» pour rendre deux particules grecques dont la seconde renforce notamment la première. De là mon choix en français: «comme», puis «de même que».

13. Mais il aurait pu y avoir une autre forme que celle-là: «Ce qui depuis ce jour est devenu la mort // n'était qu'un naturel et tranquille départ», écrit PÉGUY dans *Ève*, Quatrain n° 26, Paris, Gallimard, 1942, p. 13.

Mort, en tant que puissance personnifiée, ne peuvent venir de lui. Seule la référence au «péché originaire» fournit, dans la foi, une explication dont le «comment» reste mystérieux: le ch. 3 de la Genèse n'en est qu'une évocation parabolique, comme on l'a vu plus haut. Mais Dieu n'abandonne ni les hommes ni le monde à ce mauvais destin: par le Christ, il a opéré un salut qui dépasse de toute façon le mal lui-même. Examinons ici le texte en détail. Le choix des caractères typographiques soulignera les corrélations entre les deux colonnes qui concernent Adam d'abord, le Christ ensuite. Les articulations générales du texte sont soulignées par les phrases en grandes capitales qui sont placées au milieu de la page. Le texte ainsi présenté fait suite au tableau reproduit plus haut:

[15] MAIS NON COMME LA FAUTE,
DE MÊME AUSSI LE DON-DE-GRÂCE:

ab Si en effet par LA FAUTE d'**un seul**
c *la multitude* est morte,
a' combien plus LA GRÂCE DE DIEU
ET LE DON-DE-GRÂCE
b'c' a surabondé par **le seul homme** Jésus Christ
pour la multitude.

[16] ET NON COMME POUR UN SEUL QUI PÉCHA,
LE DON:

ab Car LE JUGEMENT, à cause **d'un seul**,
c (est) pour une *condamnation*,
a'b' mais le DON-DE-GRÂCE,
à partir de **nombreuses fautes**
c' (est) pour une *justification.*

ab [17] Si en effet PAR LA FAUTE **d'un seul**
ca *La Mort a régné* **à cause d'un seul**,
a' combien plus les récepteurs de l'abondance
DE LA GRÂCE ET DE LA JUSTICE
c'a' *régneront-ils dans la vie* **à cause du seul** Jésus Christ.

[18] AINSI DONC:

ba comme **à cause d'une seule** FAUTE
c (cela tourna) pour **tous** les hommes
d *à une condamnation*,

b'a' **de même aussi pour un seul** ACTE-DE-JUSTICE
d' (cela tourna) à *une justification de vie*
c' pour **tous** les hommes.
ab [19] De même en effet que par LA DÉSOBÉISSANCE d'**un seul homme**
cd **la multitude** fut constituée *pécheresse*,
a'b' De même aussi par l'OBÉISSANCE d'**un seul**
c'd' **la multitude** fut constituée ***juste***.

[20] Or une LOI est intervenue
ca afin que **prolifère** *la faute*,
c'a' mais là où **avait proliféré** *le péché*,
d"c" *la grâce* **a surabondé**,

[21] AFIN QUE,
a de même que LE PÉCHÉ avait régné
d dans *la mort*,
a" de même aussi LA GRÂCE règne par LA JUSTICE
d" pour *la vie éternelle*,
PAR JÉSUS CHRIST NOTRE SEIGNEUR.

ESSAI D'ANALYSE DU TEXTE

Restons-en aux structures de surface en repérant les indices de connexion, ou de contrariété et de contradiction, que le vocabulaire employé montre avec évidence.

a. *Retour sur les vv.12 à 14.* — Dans ces versets figurent les deux contraires: «un seul homme», «tous les hommes», également reliés au «monde» et plus loin à «la multitude». Ils sont en rapport avec les deux acteurs qui entrent en scène: le Péché et la Mort. En 12A, ils «entrent» dans le monde; en 12B, ils sont dans le monde et «passent» dans tous les hommes. En 13 et 14, la Loi intervient comme troisième acteur, mais elle était à l'arrière-plan de la scène dès l'origine, puisque le «seul», Adam, a pu commettre une «transgression» (14a'). Au sein du monde marqué par le règne du Péché et de la Mort, la Loi n'est pourtant apparue que par la médiation de Moïse: à partir de ce moment-là, le péché fut «pris en compte» (gr. *allogeitai*: 13b). D'après ce qui est dit en 12bc, la mort, signe du règne de la puissance de la Mort sur le monde, serait son châtiment. Or paradoxalement, depuis Adam jusqu'à Moïse, la Mort régnait déjà sur les hommes qui, ignorant la Loi, ne pouvaient la «transgresser» **comme Adam l'avait fait. Il n'y a à cela une raison évidente: c'est**

que «du péché» (ou «le Péché» mentionné sans article) «était dans le monde». Au-delà du péché d'Adam, qui est originaire, il existe donc depuis les origines un «péché du monde» qui pèse sur chaque individu et qui manifeste le règne du Péché (personnifié) sur le monde. Il en résulte des péchés individuels, qui ne peuvent être définis comme «transgressions» délibérées que là où la «Loi» révélée à Moïse est connue. Ces péchés, sans être «pris en compte» au titre de la Loi, n'en sont pas moins en rapport, comme le «péché du monde», avec le Règne du Péché personnifié et de sa conséquence: le règne de la Mort, châtiment du péché sous toutes ses formes.

Le péché d'Adam, qui a introduit le Péché et la Mort dans le monde, est le «Péché originaire». On ne peut le représenter autrement qu'avec le récit parabolique de la Genèse, en contraste avec l'imagerie paradisiaque qui le précédait. Celle-ci évoquait à la fois les intentions fondamentales du Créateur et le rêve ultime que tout individu nourrit au fond de sa conscience. Mais du péché originaire et du péché du monde qui l'a suivi, a résulté une situation qui caractérise notre relation avec Dieu, quand nous naissons au sein de la race pécheresse. C'est comme une Puissance obscure qui pèse sur les hommes et qui entraîne des conséquences dans la vie psychologique, sous la forme de l'attrait du mal. Pour caractériser cette situation, saint Augustin a inventé le mot «péché originel»[14]. Dans *Rm 5*,12-14, il est évoqué moins clairement que le «péché originaire», mais il ressort du contexte: en raison du règne du Péché personnifié sur les hommes, c'est un fait que «tous ont péché», même avant la révélation de la Loi. Mais comment Dieu a-t-il réalisé son dessein bienveillant à l'égard des hommes malgré cette accumulation d'éléments contraires: le péché originaire, le péché du monde, les péchés personnels? Les vv.15 à 21 l'expliquent en traçant le parallèle des deux Adams pour opposer, à l'origine du règne du Péché sur le monde, l'origine de la grâce rédemptrice due au seul Jésus Christ. Ce parallèle se déploie en trois vagues successives (v.15, vv.16-17, vv.18-20), avant une conclusion qui relie le règne final de la Grâce au règne du Péché qui est amplement compensé.

---

14. Le *Catéchisme de l'Église catholique* rappelle ce développement de la doctrine au temps de saint Augustin dans sa lutte contre les Pélagiens (p. 91, n° 406). Mais il omet de dire que l'expression «péché originel» est une création d'Augustin, avant même la controverse anti-pélagienne: on la trouve pour la première fois dans les *Questions à Simplicien*, I, 1, 10, (*PL* 40, 106), en 396/397; cf. *Péché originel et rédemption*, cité p. 8, p. 14.

b. *Structure du verset 15.* — Pour alléger l'examen des textes, nous laisserons généralement de côté les mots grecs employés par saint Paul. C'est une perte réelle, car le cliquetis des mots met mieux en évidence les contrastes sur lesquels l'Apôtre fonde son exposé. Mais nous laisserons cela à l'exégèse technique, en nous contentant d'une analyse accessible à tout le monde. Le v. 15, pour accentuer le contraste avec le péché des origines et ses conséquences, commence par une particule adversative forte: «mais au contraire» (*alla*). On voit ainsi opposer à «la faute» (des origines), «le don» (venu au terme), puis à «un seul qui pécha» (litt.: «un seul péchant», v.16a), «le don». Chacun des deux principes généraux, qui ouvrent les vv.15 et 16, est suivi d'un, puis de deux développements qui mettent en évidence la supériorité absolue de l'action du Christ, sauveur des hommes. L'allusion à Adam, nommé seulement deux fois au v.14, n'intervient que pour renforcer cette affirmation qui fonde la foi chrétienne, en expliquant les effets du «don» puis du «don-de-grâce» (*kharisma*)[15] Une antithèse avait caractérisé le v.12: «un seul... la multitude...» (mot à mot: «les nombreux», qui rappelle une expression identique d'*Is 53*,12 et *Dn 12*,2 LXX et Th.). Elle est reprise ici explicitement.

Mais le parallèle entre le «seul Adam» et le seul «Jésus Christ» est inégal, comme le montrent les particules employées dans le grec et faciles à rendre en français: «Si en effet..., combien plus...!» Aux origines, «la faute d'un seul» a eu pour conséquence la mort pour la multitude. Mais maintenant, il faut une accumulation de mots pour mettre en évidence la «surabondance» du «don de Dieu» manifesté dans un «don-de-grâce» (grec: *dôrea en khariti*), qui est accordé à la multitude par «le seul homme Jésus Christ». L'allusion au «péché originaire», dont on était parti, n'était visiblement là que pour exalter la réalité présente qui apporte le salut à tous les hommes, et l'insistance sur *l'homme Jésus* reconnu comme Christ, c'est-à-dire Messie annoncé dans les Écritures, montre son rôle de médiation à l'égard de tous les hommes.

c. *Les versets 16 et 17.* — Le même parallèle est repris, mais cette fois la «multitude» est à peine mentionnée en face du seul Adam

---

15 On a fondé sur ce mot important la théologie des «charismes». Mais son pré sent emploi montre qu'il ne faut pas restreindre le sens aux manifestations extra ordinaires de l'Esprit Saint. Il peut être utile de le rappeler pour éviter un gonfle ment excessif de l'attrait attaché aux «charismatiques». Le «don-de-grâce fondamental est commun à tous les baptisés, pourvu qu'ils s'ouvrent à l'action d l'Esprit Saint.

puis du seul Jésus Christ. L'insistance est mise sur les conséquences: celles du péché d'un côté, celles de la grâce de l'autre. Dans le v.16, sans mention explicite du «péché originaire», on constate que le «jugement» qu'il entraîna de la part de Dieu aboutit à une «condamnation» (v.16ab): la référence implicite au v.15ab laisse entendre que la mort est la peine due à cette condamnation, mais ce n'est pas précisé ici. Par contre, dans le v.16a'b', le «don-de-grâce» est mis en évidence pour faire pendant au «jugement». Ce jugement allait de soi, puisque la transgression de la Loi l'appelait *ipso facto*. Mais Dieu s'est révélé maintenant sous un autre jour que celui du Juge: il ne condamne plus, il fait grâce. Ceux à qui il fait grâce avaient pourtant suivi l'exemple du premier ancêtre: ils avaient commis «de nombreuses fautes». Or non seulement Dieu pardonne, mais il «justifie». La «justification» désigne ici l'acte par lequel Dieu les «proclame justes» dans son Jugement, et plus encore «rend justes» les coupables, car sa justice de grâce est «justifiante»: en Christ, Dieu a «montré sa justice au temps présent, afin d'être juste et de justifier celui qui se réclame de la foi en Jésus» (*Rm 3*,26)

La théorie de la justice imputative, qui «couvrirait» les péchés sans les effacer réellement, est aux antipodes du texte présent comme des exposés qu'on trouve dans les ch. 1 à 4 de l'épître. Au cours des siècles, les théologiens n'ont recouru que trop souvent à une conception de la «justice» divine empruntée au droit romain: la justice du juge qui récompense ou qui punit. Or dès *Is 51*,3.8b, cette justice de Dieu était celle qui sauve. C'est aussi le cas dans le contexte présent, où le mot est appliqué à des coupables graciés, «justifiés», à l'inverse de la condamnation dont le verset suivant précisera le contenu sous la forme d'une peine. Mais il ne faut pas confondre, dans le cas de Dieu, ce qui est dit de la «justice» et ce qui est dit du «jugement». Dans la première partie du v.16, le *jugement* porté à cause d'une transgression aboutit à une condamnation; mais la *justice* qui sauve en conférant un «don-de-grâce» aboutit à une justification[16]. Tel est le rôle exact du Christ dans le dessein de Dieu. On comprend que, comme dans le v.15, le texte recourt ici à l'exclamation: «Combien plus...!» Le «nouvel Adam»

16. Ce sens a été fortement souligné par S. LYONNET, dès l'exposé qui terminait l'*Introduction à la Bible*, 1re éd., t.II, p. 852-859. On a d'ailleurs, du même auteur, une excellente exégèse de *Rm 5*,12-21 dans l'art. *Péché originel*, DBS, t. 7, col. 524-565. Mais sa réflexion exégétique n'est pas fondée sur l'analyse que nous proposons ici.

surpasse infiniment le premier par l'ampleur de son action rédemptrice.

Le v.17 revient sur le sujet global qu'exposaient les vv.12-14: «par la faute d'un seul, la mort a régné»: sous-entendu, «dans le monde» ou «sur la multitude». C'était la «condamnation» due au «jugement», comme le précisait le v.16 à la suite du v.14a'. Mais en 17b'a', la situation s'inverse et le style multiplie les termes qui exaltent le salut procuré par «le seul Jésus Christ». C'est d'abord, pour les hommes sauvés, «une abondance de grâce», puis «le don de la justice» qui montre leur justification effective. Alors que, par suite du péché originaire, «la mort régnait» sur eux (v.17ab), désormais ils reçoivent la promesse de «régner eux-mêmes» (v.17b') par une participation au règne du Christ. Le fait ne se comprend que s'il est le résultat d'une véritable «justice» intérieure donnée par Dieu et reçue de sa grâce (v.17b'). Bien plus, un détail introduit ici un terme qui contraste avec la situation des hommes sur lesquels la Mort régnait depuis les origines: justifiés par la grâce du Christ, «ils régneront *dans la vie*» (v.17b'). Il y a donc pour eux un passage de la mort à la vie, ces deux situations étant liées d'un côté à l'héritage d'Adam, et de l'autre côté au don de grâce accordé par le Christ Jésus. Ainsi se termine le double développement des vv.15 à 17. Il faut maintenant en tirer les conclusions, en analysant la structure antithétique des phrases jusqu'à la fin du développement.

d. *Structure des versets 18 à 20.* — Qu'il s'agisse d'une conclusion, c'est ce que montre l'expression qui ouvre le v.18: «ainsi donc» (grec: *ara oun*). Mais le principe général posé dans le v.16 est repris avec des modifications essentielles. L'antithèse «un seul..., tous...» présente des variantes significatives. Aux origines, le texte ne mentionne plus «un seul (homme)», mais «une seule faute», par opposition à l'universalité de ses conséquences. Le texte insiste sur cette notion de faute (grec: *paraptôma*) qui montre l'homme «tombant» (verbe *parapiptô*) dans un état de péché. L'antithèse de la «faute» est constituée par l'«acte-de-justice» (gr. *dikaiôma*) du Christ qui n'est pas explicitement nommé. La conséquence de la faute originaire fut, pour le coupable et toute sa descendance, une «condamnation» (*katakrima*): on peut relever ici le jeu des sonorités entre tous ces mots abstraits en *-ma*. Inversement, le fruit de l'»acte-de-justice» du Christ est, pour tous les hommes, une 'justification de vie» (*dikaiôsin zôês*): le jeu des sonorités relie ici l'«acte-de-justice» du Christ et la «justification» des hommes sauvés par lui. On retrouve ainsi le don de la justice mentionné par le v.17a'.

Le parallélisme antithétique des deux versets est parfait. Il omet seulement de dire que le Jugement de Dieu avait entraîné une condamnation à «mort» (cf. vv.12, 14, 15, 17): la répétition est inutile, puisque la mention de la «vie» (18d') comme le résultat de la «justification» y fait implicitement allusion.

Dans le v.18, «condamnation à mort» et «justification de vie» résultaient de la «faute» et de l'«acte-de-justice». Dans le v.19, on remonte d'un degré pour comprendre l'enchaînement entre «péché» et «mort»: ce n'est plus au niveau du «seul homme», Adam et le Christ, qu'on examine cette question, mais à celui de la «multitude», mentionnée implicitement dans les vv.12 à 14, puis explicitement en 15cc' et 16b' (avec l'adjectif «nombreux»). Cette fois, il faut mesurer exactement les conséquences entraînées par l'acte d'«un seul» (Adam et le Christ). L'acte est présenté à l'aide d'une antithèse précise: de la part d'Adam, ce fut la «désobéissance», mais de la part du Christ, l'«obéissance». Désobéissance par rapport à quoi, et obéissance à l'égard de qui? Le mot traduit par «désobéissance», littéralement «refus d'entendre», était absent de la Bible grecque, et le verbe correspondant, très rare (4 fois). Dans le Nouveau Testament, la «désobéissance» n'est aussi mentionnée que rarement (*Rm 5*, 19 et *2 Co 10*,6); mais le texte d'*He 2*,2 l'associe à la transgression (*parabasis*), qui est mentionnée ici dans *Rm 5*,14a'. Il s'agit donc de la désobéissance à la Loi comme telle. Mais derrière la Loi, il y a le Législateur: la Loi est la parole de Dieu. C'est par rapport à Dieu que le Christ s'est montré obéissant: l'hymne de l'épître aux Philippiens le montrera «obéissant jusqu'à la mort, et la mort sur la croix» (*Ph 2*,8). Dans l'épître aux Romains, la notion d'obéissance s'applique généralement aux fidèles, soit par la foi (*Rm 1*, 5; 16,26), soit par rapport à Dieu lui-même (*Rm 6*, 26b). Mais l'épître aux Hébreux reportera cette attitude sur le Christ lui-même: «Tout Fils qu'il était, il apprit, par ce qu'il souffrit, l'obéissance» (*He 5*, 8). C'est aussi le cas dans le v.19a'.

Il est toutefois plus difficile de préciser la façon dont se présentent, dans les deux cas antithétiques, les conséquences de l'obéissance du Christ et de la désobéissance d'Adam. En quel sens peut-on dire que, dans ce cas initial, la multitude «fut constituée pécheresse»? Est-ce une simple allusion à toute la séquence des péchés personnels qui advint à la suite du péché d'Adam? On rejoindrait ce qui est dit dans le v.12b': c'est un fait que «tous ont péché». Mais le fait que, par l'acte d'«un seul», tous soient «constitués pécheurs» peut aussi viser autre chose: un état de péché

étendu à l'humanité entière, indépendamment des transgressions personnelles, rejoindrait alors la conception augustinienne du «péché originel». Mais il ne faut pas s'y arrêter outre mesure, car elle a son pendant du côté de l'action du Christ: «par l'obéissance d'un seul, la multitude fut constituée juste» (19a'b'c'd'). Etant donné la suréminence de cette grâce, qui dépasse de toutes façons les conséquences du «péché des origines», le lecteur voit s'ouvrir la voie de l'espérance. L'épître aux Romains n'est pas d'abord une dénonciation du péché humain: elle est une proclamation du salut par la grâce du Christ. Il ne faut pas conclure de ce v.19 que le «péché originel», par le fait de cette grâce, serait supprimé automatiquement. Quand Paul dit que «la multitude fut constituée pécheresse» à la suite du péché originaire, le principe s'applique à la généralité du genre humain. Mais quand il ajoute que, par l'obéissance du Christ, «la multitude fut constituée juste», cela ne supprime pas la nécessité d'une réponse volontaire de chacun à cette grâce du salut. Le mot «multitude» est l'antonyme de «un seul»: c'est le contraste entre les deux qui donne un sens à l'un et à l'autre

Dans le cas du Christ, le mot «un seul» désigne évidemment sa personne. Mais dans le cas d'Adam, il serait abusif d'établir la thèse du monogénisme biologique sur la seule présence de ce mot dans le texte de *Rm 5*,12abc, 17a, 18a, etc. L'*unité d'origine* du genre humain est dogmatique, mais *son mode de réalisation* ne relève pas de la théologie[17]. De la même façon, le fruit de l'obéissance du seul Christ ne peut être regardé comme étendu *ipso facto* à tout le genre humain sans une adhésion libre des personnes au Christ qui les sauve. Sous ce rapport, il y a une différence entre la mention de «tous les hommes» à propos de «la mort» (v.5,12c') et de la «condamnation» (sous-entendu: à la mort) (v.18d), et celle de «la multitude» (= «les nombreux»: *hoi polloi*), qui se comprend uniquement pour marquer le contraste entre la cause et les effets. «L'abondance de la grâce et le don de justice» (v.17a'), «la justification de vie» (v.18d'), ne sont accordées à la «multitude» des hommes que s'ils adhèrent au Christ par la foi.

Dans le v.20, le texte revient sur un acteur du drame qui avait été mentionné deux fois dans le v.13: la Loi. Elle est mise ici en paral-

17. Plus exactement, il est au point de recoupement entre la génétique appliquée à l'humanité pour éclairer ses origines, et la théologie dogmatique, qui affirme avec force l'unité spirituelle *et biologique* du genre humain pour que sa solidarité avec le Christ rédempteur soit assurée. Mais ce n'est pas ici le lieu pour traiter cette question.

lèle antithétique avec la grâce. Le v.13 précisait une règle du droit: «le péché n'est pas pris en compte, quand il n'y a pas de loi.» Ici, le texte reprend implicitement le principe posé en *Rm 3*, 20: «Aucune chair n'est justifiée devant Dieu en vertu des œuvres de la Loi, car par la Loi vient la connaissance du péché.» Le principe est repris de telle façon que le don de la Loi semble avoir pour but de multiplier les péchés en les rendant impardonnables. En respectant les nuances du texte, on pourrait traduire: «Si une Loi est intervenue, ce fut afin que la faute prolifère» (sens du grec *pleonasêi*). La suite corrige l'impression que cette phrase pourrait laisser: «...mais là où le péché avait proliféré, la grâce a surabondé» (v.20). Le parallélisme littéraire inverse l'ordre des mots pour mieux souligner cette finale. Elle emporte dans son élan la constatation précédente d'une multiplication des péchés ici-bas: finalement, même pour cela, tout est grâce. Le *Catéchisme de l'Église catholique* citait à ce propos, pour conclure son exposé; sur le péché originel, l'excellente réflexion de saint Thomas (IIIa, q.1, a.3, ad 3): «Rien n'empêche que la nature humaine ait été élevée à un niveau supérieur après le péché; car Dieu permet le mal pour en tirer un plus grand bien. Comme dit saint Paul: Là où le péché a abondé, la grâce a surabondé» (*Rm 5*, 20). Et l'on chante dans la bénédiction du cierge pascal: «Heureuse faute qui nous valut d'avoir un tel rédempteur[18]!»

e. *La conclusion du v.21.* — On en vient alors à une conclusion générale introduite par la particule qui marque la finalité du dessein de Dieu: «afin que...» Le contenu de cette conclusion résume l'ensemble des thèmes abordés dans le développement des vv.12 à 20. En 21ab, les vv.12 à 14 sont repris, moyennant la personnification du couple «Péché» et «Mort». Mais le thème du règne, appliqué précédemment à la Mort (vv.17c, cf.14a'), est transféré maintenant sur le Péché: «de même que le Péché *régna* dans la mort...» (la mort comme expérience humaine, plutôt que la Mort comme puissance du mal). La seconde partie de la comparaison reprend l'expression déjà rencontrée dans les vv.18 et 19: «de même aussi...». Mais cette fois, le verbe «régner», appliqué précédemment à la Mort et au Péché qui exerçaient leur pouvoir sur l'humanité fille d'Adam, est reporté sur les dons essentiels que le Christ lui

18. Cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, p. 93. On trouvera le texte dans la traduction de la *Somme théologique*, t. IV, p. 20, Paris, Cerf, 1986: je cite ici la traduction que le *Catéchisme* a un peu abrégée.

apporte pour la sauver: «...de même aussi la *Grâce règne par la Justice* pour la Vie éternelle, par Jésus Christ notre Seigneur». L'absence d'article devant les morts «Justice» et «Vie» n'empêche pas de les regarder comme déterminés: dans le v.17a', «justice» ne comportait pas d'article dans un manuscrit important, et en 17a', «vie» n'en comportait pas non plus. Mais on sait à quoi ces mots se réfèrent. Dans la finale, ils sont presque personnifiés, comme l'étaient précédemment leurs antonymes: Péché et Mort.

III. - Remarques théologiques

Notre but, en relisant le texte de *Rm 5*, 12-21, n'était ni d'exposer une réflexion théologique sur la rédemption, ni de poser tous les problèmes qui tournent autour du péché *originel* (en nous) et du péché *originaire* (au point de départ de l'histoire humaine). Ces deux points nous emmèneraient trop loin. Il suffisait d'examiner attentivement le texte, pour le relire en détail et remarquer les voies qu'il ouvre à la théologie. Sa structure générale est claire: il comporte deux parties nettement marquées. La première (vv.12-14) ne révèle aucunement l'aspect factuel du péché originaire. Elle s'y réfère comme à un *événement*[19] pour expliquer deux aspects capitaux de l'expérience humaine, en notre temps comme dans tous les temps: l'universalité du péché dans le genre humain et le fait de la mort, tel que nous la pressentons pour notre compte personnel et le ressentons lorsque meurent ceux qui nous sont chers. À l'arrière-plan de tous les péchés personnels, il y a en nous un penchant au mal qui dénote la pesée d'une puissance hostile sur nos consciences, tiraillées entre le bien et le mal: c'est l'indice de la domination du Péché personnifié sur tout le genre humain, dans tous les siècles de son histoire. Mais cet indice, universellement observable, est le signe d'une situation qui échappe à notre expérience sensible: ce règne du Péché sur les hommes, antérieur à tout choix moral de leur part, a reçu depuis saint Augustin le nom de «*péché originel*». Il est important de ne pas embrouiller sur ce

19. Quand on parle du péché originaire comme d'un fait *historique* réel, on emploie une expression ambiguë qui peut prêter à confusion. En tant qu'événement initial de l'histoire du genre humain dans ses relations avec Dieu, il comporte une réalité que je nommerais volontiers «historiale» pour la distinguer de l'histoire «factuelle», vue de l'extérieur, à laquelle je réserverais le mot «historique». La distinction est assez importante, pour ne pas prêter à confusion sur le genre littéraire des premiers chapitres de la Genèse.

point les questions en examinant les rapports entre le péché *originel* et le péché *originaire*. Ce dernier comporta nécessairement une culpabilité, que nous pouvons seulement entrevoir à travers l'évocation parabolique de la Genèse (*Gn 3*). Mais l'état de péché *originel* n'est aucunement constitué par l'héritage de la «culpabilité d'Adam»: un tel contresens, qu'aucun texte biblique ou dogmatique n'appuie, est courant dans la mentalité des gens mal informés, croyants ou incroyants. Il importe de le dénoncer ouvertement, car il fausse tout ce qui s'ensuit pour la compréhension du problème du péché en général. À la source du péché originel pour les individus, il existe d'ailleurs un relais entre chacun d'eux et le péché originaire: c'est le «péché du monde», dont saint Paul n'a pas manqué de signaler l'existence.

Quoi qu'il en soit, l'objet essentiel de son enseignement, dans Rm 5, 12-21, n'est ni le péché *originel*, ni le péché *originaire*. C'est *la rédemption* opérée par le Christ Jésus. Le texte analysé ici est d'ailleurs encadré par deux mentions explicites de sa personne: «notre Seigneur Jésus Christ» en *5*, 11, et «Jésus Christ notre Seigneur» en *5*, 21. La mention d'Adam, initiateur d'un monde de péché et de mort, n'est là que pour mettre en évidence, par contraste, la nécessité d'une «réconciliation» avec Dieu, que le Christ a précisément opérée (*5*, 11). Dieu est l'auteur de cette réconciliation: il n'est mentionné qu'une fois à propos de sa grâce (en *12*, 15a'); mais il l'était six fois dans la présentation du processus auquel nous devons notre réconciliation avec lui (*5*,1.2.5.8.10.11). Il y aurait lieu de poursuivre la réflexion entreprise en analysant *Rm 5*, 12-21, pour préciser la véritable nature de la rédemption, souvent présentée d'une façon fausse comme l'acquittement d'une dette exigée par le Dieu outragé, ou celle de l'expiation du péché, faussement conçue comme le report du châtiment dû au péché sur le seul juste du genre humain, le Christ... Non, la rédemption est le résultat de l'*amour de Dieu* envers l'humanité pécheresse, et l'expiation du péché est sa suppression par l'*acte d'amour du Christ,* qui s'est rendu solidaire de notre condition jusqu'à l'acceptation de la mort. C'est ainsi que Dieu lui-même nous a réconciliés avec lui par la médiation du Christ: «C'est lui qui, dans le Christ, se réconciliait le monde» (*2 Co 5*,19).

La réflexion de saint Paul sur cet ensemble de questions est parfaitement cohérente. Nous n'en avons examiné ici qu'un point. Ce fut d'ailleurs uniquement pour permettre la lecture intelligente de *Rm 5*, 12-21, en signalant les indices de sa structure littéraire: répétitions et opposition de mots et de formules, enchaînement des

phrases structurées qui manifeste le développement de la pensée, comparaison antithétique des deux Adams et de leur rôle dans l'histoire religieuse de l'humanité. À partir de là, il reste à construire une réflexion théologique systématique. Mais celle-ci n'aura de sens *pour moi* que si je me vois situé dans une relation vivante, soit avec le premier Adam pour comprendre ma condition présente, soit avec le nouvel Adam dont l'acte d'amour me relie à Dieu par la surabondance de sa grâce. Cette prise de conscience doit donc déboucher dans la prière.

F-45057 Orléans Cedex 1 Pierre GRELOT
7, rue Dupanloup

Sommaire. — Ce texte est un des lieux classiques auxquels recourent les théologiens pour établir la doctrine relative au péché des origines et au péché originel, comme notre état de naissance. Soit! Mais le parallèle entre Adam et le Christ a pour but essentiel de présenter l'acte rédempteur du Christ. C'est sous cet angle qu'on en propose ici la lecture, en soulignant la structure très étudiée du morceau. Verset par verset, les parallélismes littéraires montrent la suréminence de la grâce qui dépasse les conséquences du «péché des origines», conformément au but poursuivi dans les chapitres 1 à 8 de l'épître aux Romains, qui proclame le salut par la grâce du Christ. Les oppositions de mots et de formules, la comparaison antithétique des «deux Adams» et de leur rôle dans l'histoire de l'humanité, présentent avec clarté la rédemption opérée par le Christ, après un début de chapitrre où l'on voyait l'amour de Dieu réaliser la réconciliation des pécheurs. Une lecture attentive permet d'écarter les fausses conceptions de la rédemption.